

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire
du 26 mars 2019

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

29 MARS 2019

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

Délibération n°2019/S02/007

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE POUR L'ANNEE 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 mars à 18h30, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 15 mars 2019 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 41

BACHA Fatima / DEBEAUD Franck / EL HADDAD Khaled / KARCHER Renée / LE NAGARD Marie-France / METEZEAU Philippe / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RAIB Naïma / SLIFI Nadir / VUILLEMIN Anne-Sophie / CHRIQUI-MENGEOT Rita / FISCHER Josiane / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / MAYOLY-FLORENTIN Claire / CANTET Anne-Gabrielle / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / ALLAMELLOU Manuel / CULOT Pierre / LAUER Evelyne / MUZEAU Rémi / BOLUFER Jean Paul / COBLENTZ Caroline / DELATTRE Amélie / FRONTIGNY Nadia / GOUETA Nicole / MOME Michel / ABSSI Chaouki / BOULORD Grégory / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / LENOIR Laurence / MOUADDINE Nadia / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / BORTOLAMEOLLI Alain / AIT OMAR Abderrahim.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 23

AMARIR Fatima représentée par PERICAT Xavier / CHARAIX Céline représentée par MOTHRON Georges / CLAVEL Benoît représenté par METEZEAU Philippe / DOUCET Philippe représenté par KARCHER Renée / MERGY Aurélie représentée par PLOTEAU Jean-François / SAVRY Gilles représenté par LE NAGARD Marie-France / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / AESCHLIMANN Marie-Do représentée par MARE Guillaume / DE PINS Antoine représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / JEHANIN Romain représenté par ALLAMELLOU Manuel / LAM Thomas représenté par MARIAUD Sylvie / MEYNARD Sylvie représentée par CANTET Anne-Gabrielle / PARRENIN Lara représentée par FISCHER Josiane / BOULDOIRES Benoît représenté par JAUFFRET Anne-Christine / COCHEPAIN Stéphane représenté par MUZEAU Rémi / DELACROIX Agnès représentée par CULOT Pierre / LE MOAL Alice représentée par REVILLON Yves / PINARD Patrice représenté par LAUER Evelyne / BOUCHOUICHA Yahia représenté par PEREZ Anne-Laure / CHAKER Rachid représenté par GOUETA Nicole / GASMI Samia représentée par LENOIR Laurence / PIQUE Yves représenté par DELATTRE Amélie / VALLEE Marie-Lise représentée par MOME Michel.

ABSENTS : 15

BENEDIC Fabien / COLIN Chantal / CAZABAN Julie / FANIER Basile / JUSTICE Eric / MERIC Delphine / HADRI Nadoi / MERCIER Luc / RENAULT Sébastien / BACHELAY Alexis / BOURDU Anne / LEGHMARA Leïla / PERROTEL Sébastien / MAAZOUZI Mohamed / PELAIN Pascal.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 1

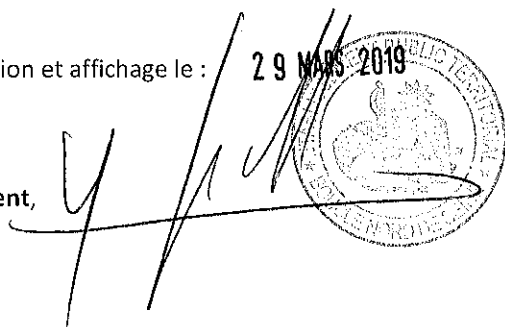
METIAS Samuel, arrivé à 19 heures 29.

Madame JAUFFRET Anne-Christine est désignée comme Secrétaire (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

29 MARS 2019

Le Président,



EXPOSE

Considérant que l'établissement public territorial doit adopter son budget primitif avant le 15 avril,

Considérant que le budget primitif de l'Etablissement Public Territorial pour 2019 est équilibré à un montant global de 150 641 042 €, dont 31 120 642 € en section d'investissement et 119 520 400 € en section de fonctionnement,

Considérant un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65 808 171 €,

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR REMI MUZEAU ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2019/S01/007 en date du 14 février 2019 portant débat sur les orientations budgétaires du budget principal 2019 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du budget principal 2019 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine,

Vu le projet de budget primitif du budget principal 2019 de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2019,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Article 1^{er} : Décide d'adopter le budget primitif de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine pour l'année 2019 dont la balance générale s'établit à 150 641 042 € en recettes et en dépenses et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu de contribution foncière des entreprises d'un montant de 65 808 171 €. Le budget primitif est voté par chapitre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
011	Charges à caractère général	30 352 793,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 074 560,82 €
014	Atténuation de produits	64 816 182,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 281 864,18 €
67	Charges exceptionnelles	7 945 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
Total		119 520 400,00 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
70	Produit des services	1 057 125,00 €
73	Impôts et taxes	108 184 069,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 156 084,00 €
75	Autres produits de gestion courante	78 122,00 €
77	Produits exceptionnels	8 045 000,00 €
Total		119 520 400,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
20	Immobilisations incorporelles	2 395 795,00 €
204	Subventions d'investissement versées	4 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 971 496,00 €
23	Immobilisations en cours	753 351,00 €
27	Autres immobilisations financières	10 000 000,00 €
Total		31 120 642,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Budget 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
13	Subvention d'investissement	4 631 011,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	14 725 331,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	11 704 300,00 €
Total		31 120 642,00 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ANNEXE : Document budgétaire.

Résultat des votes : Majorité

Pour : 37

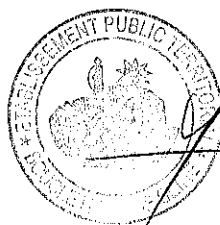
Contre : 0

Abstentions : 5

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

Yves REVILLON



Président de Boucle Nord de Seine
Maire de Bois-Colombes